

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 14/2018

le 2 mai 2018

Réponse aux questions de Mme Christiane Rithener (PS) concernant l'Office de poste de La Tour-de-Peilz.

1003-ADM-1804-Comm14-Question\_Rithener-La\_Poste.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions de trouver en annexe le courrier adressé par la Municipalité à La Poste le 15 mars dernier et la réponse de cette dernière.



Annexes ment.

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch

Poste CH SA  
Réseau postal et vente  
A l'att. de M. Roger Roggensinger, resp.  
relations publiques réseau postal  
Wankdorfallee 4  
3030 Berne

N/réf. : PAD/rc/1013  
1013-ADM-1803-PAD-rc-Poste.docx

La Tour-de-Peilz, le 15 mars 2018

### Office de poste de La Tour-de-Peilz

Monsieur,

Nous faisons référence à votre courrier du 18 avril 2017 que nous avons transmis aux membres de notre corps délibérant.

Lors de la dernière séance du Conseil communal du 7 février, Mme Christiane Rithener est intervenue en posant les questions suivantes :

- *Quelle loi ou quel règlement la Poste applique-t-elle pour obliger une partie de la population à retirer ses colis hors de l'office postal ?*
- *Quel a été le nombre effectif d'envois avisés non retirés à cet automate en 2017 ?*
- *Est-ce un nouveau mode de faire qui annonce progressivement une restriction de l'offre postale dans notre commune ?*
- *Enfin, est-ce que la Municipalité a des nouvelles plus fraîches que celles du printemps 2017 sur l'avenir de notre bureau de poste ?*

Consciente des inquiétudes que l'avenir de l'Office postal de La Tour-de-Peilz suscite au sein de la population, la Municipalité relaie les questions de Mme Rithener et vous prie de bien vouloir y répondre, étant relevé que notre Autorité n'a effectivement pas reçu de votre part d'autres informations que celles figurant dans le courrier susmentionné.

Nous vous remercions de votre intérêt et, dans l'attente de votre prochaine réponse, vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

**Poste CH SA**  
**RéseauPostal**  
**Wankdorffallee 4**  
**Case postale**  
**3030 Bern**

www.poste.ch

Original à:	LD -> SION
Copie à:	
Rau Gref:	09 AVR. 2018
En Muni le:	16.4.18 P
En circulation	<input type="checkbox"/> Muni <input checked="" type="checkbox"/> CS

PN, Wankdorffallee 4, Case postale, 3030 Berne

Ville de La Tour-de-Peilz  
La Municipalité  
Maison de commune  
Grand-Rue 46  
Case postale 144  
1814 La Tour-de-Peilz

Date 29 mars 2018

### Desserte postale à La Tour-de-Peilz – votre lettre du 15 mars 2018

Monsieur le Syndic,  
Madame, Monsieur,

Votre courrier du 15 mars dernier, relatif à la desserte postale dans la commune de la Tour-de-Peilz, m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. En tant que responsable pour votre région, je vous réponds bien volontiers.

Il convient de souligner que la filiale (office de poste) de la Tour-de-Peilz fait partie des filiales garanties jusqu'en 2020. Cela a été communiqué à la presse et avant cela par un courrier envoyé aux communes du canton le 6 juin 2017.

Votre lettre traite principalement de l'automate My Post 24 de la Tour-de-Peilz. Ces automates permettent le retrait des envois 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. C'est un avantage indéniable pour le client qui peut ainsi retirer ses envois au moment qui lui convient le mieux. Avec cette mesure, nous nous adaptons aux besoins de notre clientèle. Cette offre ne contrevient en outre aucunement au cadre légal fixé par l'ordonnance sur la poste et la loi sur la poste. Le service postal est garanti, plus encore, il est renforcé.

Il est rare qu'un envoi avisé ne soit pas retiré par le destinataire. Avec l'automate My Post 24, les clients ont 10 jours pour retirer leur envoi. Ce délai leur est communiqué avant le dépôt de ce dernier. S'il n'est pas retiré dans les 10 jours, la Poste le renvoie à l'expéditeur.

Je le répète, l'automate My Post 24 à la Tour-de-Peilz n'équivaut en aucune manière à une restriction de l'offre postale dans votre commune. Bien au contraire, il complète la desserte postale dans votre localité.

Je profite de ce courrier pour vous informer que le rayon géographique des ménages de votre commune, dont le retrait de colis avisés par le facteur est prévu à l'automate My Post 24, a été modifié. Cette modification fait suite à différents retours de nos clients et une nouvelle analyse interne. En conséquence, les ménages situés à l'est de notre filiale de la Tour-de-Peilz retireront à nouveau leur

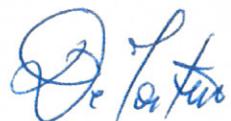
Date 29 mars 2018

Page 2

colis auprès de cette même filiale. Ces clients pourront tout de même continuer à profiter des prestations de l'automate, en y redirigeant par exemple leur colis par le biais de notre site internet.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Poste CH SA  
RéseauPostal



Stéphane de Martin  
Responsable Région